

Décision du Maire

N° 2026-036

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Montants des suppléments d'activités de l'accueil de loisirs adolescents vacances de printemps, pour les activités programmées en avril 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 2 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'un supplément d'activité est prévu pour certaines animations représentant un coût plus important ;
- Considérant que le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance ;
- Vu la délibération n° 2025-15.12-12, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 1,00 € à 20,00 € par personne.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De fixer à 3,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité **Néolaser programmée le mercredi 8 avril 2026**.
- De fixer à 5,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité **Wakalase programmée le jeudi 9 avril 2026**.
- De fixer à 5,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour le spectacle « **Sourire et solidarité** » programmé le **mercredi 15 avril 2026**.
- De fixer à 12,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité **Rulantica programmée le jeudi 16 avril 2026**.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 19 Mars 2026

Le Maire

Déposée en Sous-Préfecture le :

19/03/2026



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 19/03/2026